

FICHE INITIATIVE ZEN

DE L'INSTITUT PARIS REGION



Wikimedia Commons, Anthony Levrot

LE GROUPE LA POSTE

FÉVRIER 2021

8.20.017



www.arec-idf.fr



AREC
AGENCE RÉGIONALE
ÉNERGIE-CLIMAT



FONCTIONNEMENT DU GROUPE ET CONTEXTE

LE PROJET

Le Groupe La Poste (LGLP) est l'exemple d'un groupe multi-activités qui a cherché, dès 2010, à transformer ses offres et ses modes de fonctionnement pour intégrer les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Il s'est engagé très tôt en faveur de la neutralité carbone avec la mise en place en 2012 d'un dispositif de compensation carbone. Ces travaux ont alimenté les contributions pour élaborer une méthodologie harmonisée de sélection de projets de compensation en France (le Label Bas Carbone). Même si la Poste annonce depuis 2019 que l'ensemble de ses offres sont désormais neutres en carbone – par le biais de la compensation – elle continue également à réduire activement ses émissions de GES sur l'ensemble de son périmètre direct et indirect.

LGLP a élaboré dès 2013 une trajectoire d'atténuation de ses émissions à horizon 2025 qui a été certifiée par le *Science Based Target initiative* pour sa cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris. La stratégie d'atténuation du Groupe s'appuie sur deux leviers : une politique énergétique et une politique d'économie circulaire. Elles sont assorties d'engagements en matière de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique et de protection de la biodiversité.

Au-delà des actions prises pour réduire l'impact carbone de ses activités historiques, la conception de solutions de transition énergétique et environnementale (rénovation énergétique, logistique durable, mobilité électrique...) fait aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de diversification et de développement du groupe.

LES PORTEURS PRINCIPAUX DE L'INITIATIVE

Le Groupe La Poste avec ses cinq branches :

- Service-Courriers-Colis
- Geopost/DPDgroup
- La Banque Postale
- Réseau La Poste
- La Branche Numérique

| Profil des porteurs | | | |
|---------------------|--|-------|---|
| Public | | Privé | X |

DESCRIPTIF DU GROUPE

La Poste est un groupe multi-activités qui regroupe plus de 250 000 collaborateurs en France et à l'étranger. Il est composé de cinq branches « métiers » :

- la branche d'activité historique de la Poste « Services-Courriers-Colis » chargée de la distribution du courrier et de colis sur le territoire national ;
- la branche de livraison de colis à l'international Geopost, généralement connu sous le nom DPDgroup ;
- la branche banque-assurances de la Banque Postale ;
- le Réseau La Poste qui représente les services de proximité assurés par les différents points de contact avec la population (bureaux de poste, agences dans les mairies...);
- la Branche Numérique avec ses offres de stockage et de gestion de données Docaposte et Mediapost.

Ces différentes activités sont chapeautées par le niveau « Corporate » du groupe et c'est à ce niveau que se situe notamment la Direction chargée de l'Engagement sociétal qui pilote la stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et donc la stratégie de neutralité carbone de La Poste.

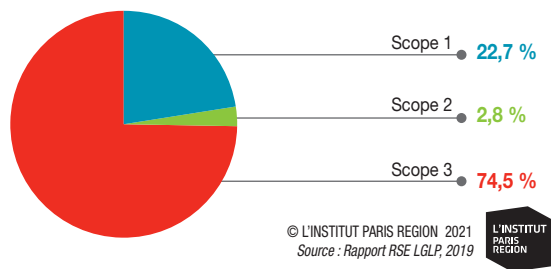
En plus de ces différentes branches, la foncière du groupe, Poste Immo, chargée de la gestion de son parc de bâtiments et assurant un rôle de promoteur-développeur, joue également un rôle clé dans la stratégie de transition environnementale de l'entreprise.

Avec son statut de Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste (appellation juridique : La Poste SA) est détenu par deux actionnaires : la Caisse des Dépôts à hauteur de 66 %, et l'État à hauteur de 34 %. Il assure aujourd'hui quatre principales missions de service public : la distribution du courrier, l'accessibilité bancaire via la Banque Postale, la contribution à l'aménagement du territoire par la présence postale et le transport et la distribution de la presse.

PRINCIPAUX ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT

Dans le cadre de son reporting RSE, LGLP réalise annuellement une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes. En 2019, les émissions de GES du Groupe La Poste étaient évaluées à 1,66 million de tCO₂e (soit une diminution de 4 % par rapport à 2018) et le ratio tonnes GES/million de chiffre d'affaires est évalué à 64 tCO₂e par million de chiffre d'affaires. Depuis 2013, le groupe a réduit son empreinte carbone de 21,8 %. La répartition des émissions du groupe par périmètre (scope) montre que ce sont les émissions indirectes du groupe (le scope 3) qui représentent

Répartition des émissions de GES du Groupe La Poste par scope

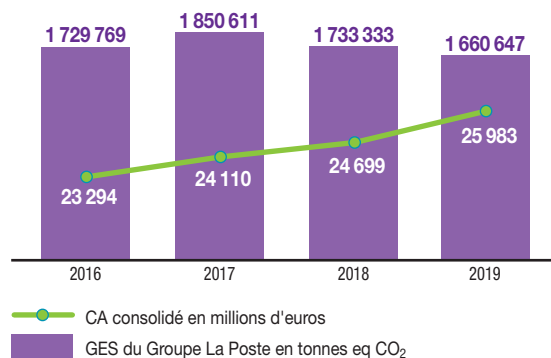


près des trois-quarts de son empreinte carbone. Les sous-traitants de transport et les déplacements professionnels sous-traités des collaborateurs constituent le principal poste des émissions indirectes.

En ce qui concerne les émissions des scopes 1 & 2, elles concernent principalement la flotte interne de véhicules, ainsi que le parc de bâtiments.

- VéhiPoste est l'entité responsable de la gestion de la flotte de véhicules, composée de près de 90 000 véhicules et représentant le poste d'émissions principal du groupe. Pour réduire son impact environnemental, LGLP s'est doté d'une des plus grandes flottes de véhicules électriques d'entreprise au monde. Elle comptait en 2019, 16 503 véhicules électriques, soit près d'un quart de la flotte hors vélos et chariots.
- Géré par la Poste Immo, le parc immobilier du groupe est composé de plus de 10 000 sites, représentant 6,2 millions de mètres carrés dont 55 % détenus en propre. Il représentait en 2019 près de 16 % des émissions de GES de la Poste.
- Autre poste d'émissions identifié par LGLP comme un enjeu pour sa stratégie d'atténuation, est l'informatique, dont les émissions étaient estimées à 14 384 tCO₂e (hors scope 3) en 2019, soit 9 % des émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments du groupe.

Évolution comparée des émissions de GES et du chiffre d'affaires consolidé du Groupe



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Rapport RSE LGLP, 2019

FOCUS: LA BANQUE POSTALE

L'exemple de la stratégie de responsabilité environnementale menée par La Banque Postale permet d'illustrer les enjeux spécifiques de la transition environnementale du secteur financier, ainsi que la diversité des activités qui sont regroupées sous l'enseigne du Groupe La Poste, dont les impacts carbone ne peuvent pas être évalués et abordés de manière uniforme.

La Banque Postale est une banque relativement jeune, créée en 2006, avec une vocation sociale et l'objectif d'accessibilité bancaire pour tous. Le pilier environnemental de ses activités s'est développé ces dernières années avec une montée en puissance depuis la COP 21 de 2015 qui a mis sur la table la question des obligations climatiques des acteurs financiers. Ces réflexions ont été traduites en France par l'obligation pour les banques - inscrite dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte - d'informer leurs clients sur les impacts environnementaux de leurs produits.

Comme c'est le cas pour l'ensemble du groupe, les émissions directes du périmètre opérationnel de La Banque Postale sont intégralement compensées par l'achat de crédits carbone. Pour s'attaquer aux émissions indirectes liées à ses produits et services, La Banque Postale participe à l'élaboration d'une méthodologie qui devrait permettre au secteur financier de modéliser une trajectoire de réduction de ces émissions. Elle a déjà mis en place un outil permettant d'analyser l'impact carbone des activités financées dans le cadre de ses portefeuilles, en se basant sur trois indicateurs :

- l'intensité carbone de chaque portefeuille (investi en actions ou en obligations d'entreprise) ;
- l'exposition du portefeuille aux entreprises ayant des activités liées au charbon ;
- la part du portefeuille investie dans les solutions pour la transition énergétique (entreprises dont au moins 20 % de leur activité est liée aux solutions environnementales, ainsi que les « obligations vertes »).

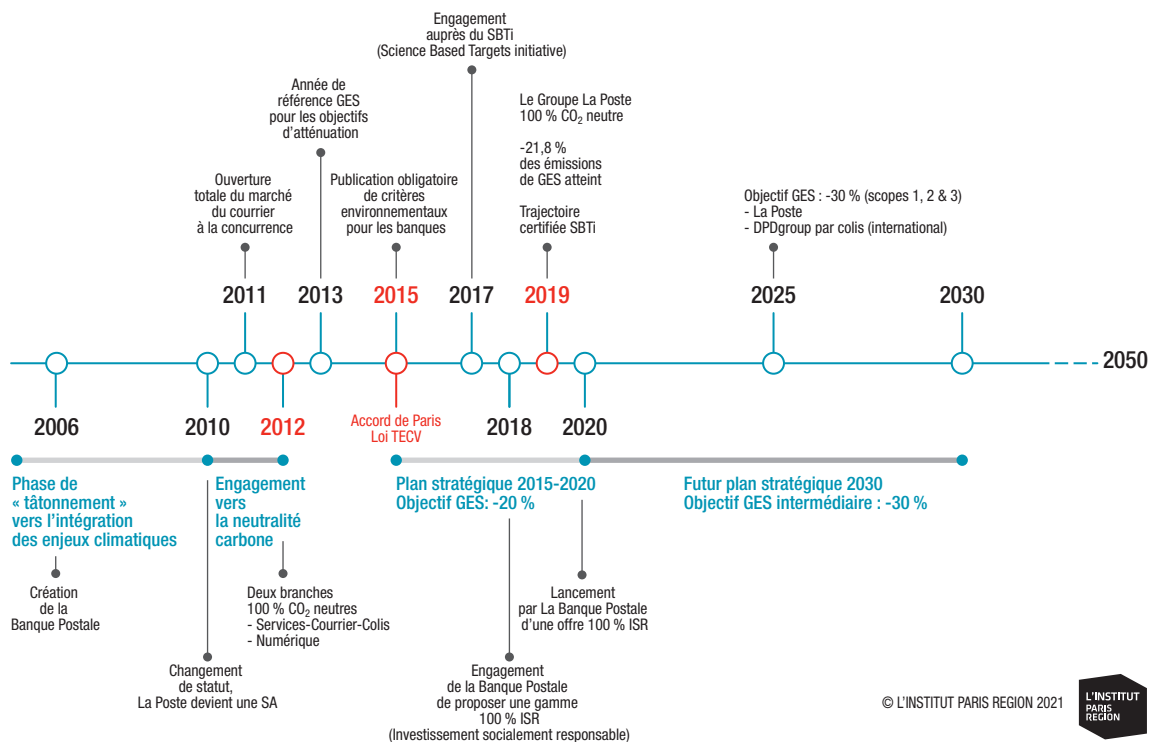
Dans ce contexte, la Banque Postale a pris en 2018 l'engagement de développer une offre de fonds 100 % labellisés ISR (Investissement socialement responsable), donc permettant d'investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des critères de nature sociale et environnementale. Cet objectif a été atteint en décembre 2020 quand la Banque Postale lance une gamme de 17 fonds entièrement labellisée ISR.

Par ailleurs, la Banque Postale propose des produits permettant de financer des projets de développement durable au niveau local, notamment via des prêts verts à destination des collectivités locales ou des entreprises de taille intermédiaire. Elle propose également des prêts dédiés à la rénovation énergétique des logements conçus pour permettre aux propriétaires modestes d'accéder à un financement de leurs travaux.

L'INITIATIVE DE NEUTRALITÉ CARBONE

| Scope des émissions de GES | | Phasage |
|---|------|---|
| Scope 1 | X | LGLP a lancé dès 2012 un dispositif pour compenser les émissions liées à ses véhicules, ses bâtiments et ses offres (papier et numérique). En achetant des crédits carbone sur le marché volontaire, le groupe a annoncé dès 2012 que l'ensemble des émissions directes liées aux activités de ses branches Courrier-Colis-Services, Numérique et GeoPost étaient compensées, ce qui a été étendu à l'ensemble des activités du groupe depuis 2019. En parallèle, le groupe se fixe tous les cinq ans des objectifs d'atténuation de ses émissions par rapport à l'année de référence 2013. Le premier objectif fixé était une réduction de 20 % de ses émissions de GES en 2020, objectif qui a été atteint avec une baisse de 21,8 % par rapport à 2013. Le périmètre de cet engagement d'atténuation correspond majoritairement aux émissions de GES des transports du courrier, du colis, du réseau, du Corporate, des services financiers, de l'activité numérique et des bâtiments gérés par Poste Immo. Cela inclut également les sous-traitants de transport et les déplacements professionnels sous-traités des collaborateurs (transports routiers, aériens, ferrés et maritimes). Pour certifier que la trajectoire d'atténuation fixée était bien en accord avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris, LGLP s'est engagé en 2017 à faire valider cette trajectoire par le Science Based Targets Initiative (SBTi). La trajectoire de La Poste a été certifiée par le SBTi en 2019. A l'horizon 2025, le groupe s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de 30 % par rapport à 2013, avec deux sous-objectifs : |
| Scope 2 | X | |
| Scope 3 | X | |
| À l'horizon | 2025 | |
| Année de référence | 2013 | |
| Secteurs d'émission principalement concernés | | |
| Bâtiments | X | • -51 % sur les scopes 1 et 2 (flotte interne de véhicules et bâtiments) ; • -14 % sur le scope 3 (principalement, les transports sous-traités). |
| Mobilité | X | |
| Production de l'énergie | X | |
| Industrie | | |
| Déchets | X | |
| Agriculture | | |
| Numérique | X | |

ÉTAPES DE L'ENGAGEMENT ZEN DU GROUPE LA POSTE



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021



Compensation carbone

La compensation de ses émissions en finançant des projets vertueux en France et à l'international est l'axe principale de la politique de neutralité carbone de la Poste. LGLP a choisi une approche qui lui permettait de proposer – via la compensation – des offres neutres en carbone dès 2012, en fixant en parallèle une trajectoire d'atténuation de ses émissions à l'horizon 2025. Réduisant ainsi ses émissions résiduelles à compenser, la Poste prévoit néanmoins de garder à un niveau constant le montant de financement dédié aux projets énergie-climat en augmentant progressivement le prix attribué par tonne de CO₂. Ce prix – qui se situe actuellement autour de 10 euros par tCO₂e – a initialement été aligné sur le prix moyen de la tonne de CO₂ existant du marché volontaire de compensation carbone. Le marché de compensation ayant connu une baisse importante de ce prix, LGLP a depuis choisi de rester sur un niveau de financement par tonne de CO₂ plus élevé.

Depuis 2019, le groupe compense l'intégralité de ses émissions – y compris les émissions indirectes liées à la sous-traitance des transports – ce qui représente un total de 1 660 647 tCO₂e. Le dispositif de compensation est déployé à trois échelles :

- En interne, par le financement de projets par les fonds carbone internes des principales branches.
- Sur le territoire national, via le Programme « Climat+Territoires ».
- À l'international, en finançant des projets menés dans des pays principalement en voie de développement (qui permettent de générer un montant de crédits carbone plus important). Les projets sélectionnés sont labellisés et sélectionnés par deux partenaires, EcoAct et CO₂logic, selon des méthodologies validées par LGLP. Le groupe participe également au fonds de solidarité climatique Livelihoods qui finance des projets de restauration et la préservation d'écosystèmes naturels.

En France, ce travail lancé très tôt par la Poste – dès 2012 – autour de la compensation carbone a par ailleurs permis de participer au développement d'une labellisation des projets de compensation au niveau national. Le Programme « Climat+Territoires », co-conçu par La Banque Postale, est notamment à l'origine du Label Bas Carbone. La Poste finance aujourd'hui cinq des treize projets labellisés par l'État français.

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Dans le cadre de son rapport RSE, LGLP mène une évaluation des risques politiques (restriction d'accès aux villes, etc.) et physiques (inondation des terres, événement climatiques extrêmes réguliers, etc.) liés au changement climatique pour ses activités. Il existe un comité spécifique chargé d'intégrer le risque climat dans le management des risques du groupe. Ainsi, les engagements formulés en matière de qualité de l'air (réduction des polluants atmosphériques générés par les véhicules du groupe) permettent d'un côté de réduire son exposition à des risques liés à une réglementation de plus en plus exigeante sur les véhicules circulant dans les centres-villes, mais contribue aussi indirectement à réduire les risques de surmortalité des citoyens pendant les vagues de chaleur.

Les branches Services-Courrier-Colis et Réseau s'engagent par ailleurs en faveur de l'adaptation des territoires aux effets de changement climatique dans le cadre d'un partenariat avec CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts dédiée à l'action en faveur de la biodiversité. Elles participent au programme Nature 2050 qui vise à financer des solutions fondées sur la nature qui ont pour objectif de préserver et restaurer la biodiversité, renforcer les capacités de stockage ou de captage de CO₂, adapter les territoires à ces changements, notamment en limitant leurs effets (exemples : îlot de chaleur en ville) et les risques naturels (érosion, inondation, sécheresse, incendie...).

GENÈSE ET PLAN D' ACTIONS

Genèse de l'initiative

Le Groupe La Poste mène un travail de réflexion de longue date sur les impacts environnementaux de ses activités. Ces réflexions provenaient en grande partie du lien fort entre la Poste et les collectivités locales qui impulsaient un mouvement vers le développement durable. Cette première phase de la transition environnementale de la Poste avait un focus sur la mobilité avec un engagement en faveur des véhicules électriques et l'élaboration des premiers Plans de déplacement entreprise.

Cette tendance s'est accélérée à partir des années 2000, quand la Poste a été confrontée à un nombre de transformations radicales, impactant à la fois ses champs d'activité et son fonctionnement interne. Dans le contexte de l'ouverture totale du marché du courrier à la concurrence en 2011 (un processus qui avait démarré dès les années 1990), la Poste est transformée d'une entreprise publique autonome en société anonyme en 2010. En parallèle, les années 1990 et 2000 sont marquées par une baisse continue des volumes de courrier, les activités historiques de la Poste génèrent donc de moins en moins de revenus, obligeant le groupe à développer de nouveaux champs d'activité.

La Poste décide de faire de de ces transformations subies une opportunité, afin de tendre vers l'exemplarité environnementale (impulsée et encouragée par l'Etat qui reste actionnaire majoritaire du groupe) et de devenir un acteur de la transition énergétique. Un engagement en faveur de la neutralité carbone a ainsi permis de répondre à trois défis principaux :

- Représenter un élément de démarcation commerciale dans un environnement concurrentiel.
- Contribuer à l'identité du groupe et à la cohésion interne de ses collaborateurs. Permettant ainsi de les fédérer autour d'un projet dont ils étaient fiers.
- Créer de nouvelles offres commerciales autour de l'accompagnement des partenaires publics et privés à la transition énergétique (sur la base des multiples points de contact avec la population et l'expertise logistique du groupe).

COORDINATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

La stratégie de RSE du groupe est pilotée au niveau du Corporate par la Direction chargée de l'Engagement sociétal. C'est à ce niveau que sont définies pour l'ensemble du groupe la politique d'achats responsables et la stratégie de compensation carbone. De plus, la stratégie énergétique a été confiée à un comité dédié, créé en 2018, et qui est animé de manière transversale par la Direction de l'innovation et de la stratégie. Ce Comité stratégique énergétique réunit à un rythme biannuel les acteurs métiers ainsi que le secrétariat général du Groupe, le Directeur financier et le Directeur de la branche Services-Courrier-Colis.

Cependant, même si la vision globale est formulée au niveau du Corporate, ce sont ensuite les différentes branches du groupe qui la déclinent et mettent en œuvre la stratégie à leur niveau. LGLP a notamment fixé l'objectif à chacune des cinq branches de se situer en 2025 parmi les cinq leaders mondiaux de leur domaine en matière de RSE. C'est maintenant au niveau de chaque branche que les actions nécessaires pour atteindre cet objectif sont déterminées. Le rapport annuel de RSE permet enfin de recentraliser toutes les informations sur les actions menées par les différentes entités au groupe.

Coordination avec les sous-traitants

Afin d'agir sur les émissions indirectes de la Poste liées notamment à la sous-traitance de services de transport et de livraison, le groupe exige également de ses sous-traitants d'intégrer un nombre de critères de responsabilité environnementale. Cette exigence passe en partie par les cahiers des charges qui intègrent des critères uniformisés pour l'ensemble du groupe. Des questionnaires sont adressés aux sous-traitants, afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux liés au climat et aux polluants atmosphériques, passant par la formation des chauffeurs à l'écoconduite, l'existence d'un système de traçabilité des consommations, l'évolution du parc vers des véhicules à énergie alternative au gazole, la connaissance des évolutions réglementaires. Dans le cadre de sa démarche d'achats responsables, la Poste propose aussi un accompagnement direct de la transition écologique de ses prestataires.

Plan d'actions

En tant que logisticien, les émissions de ses moyens de transports représentent le poste le plus important du bilan carbone du Groupe La Poste, suivies par les émissions liées à son parc immobilier. Le principal levier d'atténuation mis en avant par le groupe consiste à optimiser l'usage et à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités. LGLP concentre ses plans d'action sur son organisation industrielle et logistique, la nature et l'utilisation raisonnée de ses moyens de transport et de ses actifs immobiliers, ainsi que sur son empreinte technologique.

Objectifs chiffrés par secteur d'émissions

| | |
|-------------------------|---|
| Bâtiments | <p>Actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement progressif d'un système de management de l'énergie dans les bâtiments gérés par Poste Immo. • Intégration de critères de performance énergétique dans le cahier des charges pour des opérations de rénovation lourde portant sur les choix des énergies, la performance thermique accrue de l'enveloppe, l'efficacité des équipements, etc. • Certification NF-HQE™ Excellent et/ou BREEAM Excellent des opérations de construction neuve, pour réduire ses émissions et son impact environnemental. |
| Mobilité | <p>Actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une flotte importante de véhicules électriques (37 442 véhicules électriques au total en 2019, dont 16 503 hors vélos et chariots). • Déploiement de véhicules GNV depuis 2017 avec, en 2019, 367 utilitaires GNV dans la flotte du groupe. • Optimisation de la logistique urbaine avec la création d'hôtels logistiques et de micro-dépôts permettant d'assurer les livraisons mutualisées avec des véhicules à faibles émissions ou par modes doux. • Mise en œuvre depuis 2010 d'un programme d'éco-conduite pour les chauffeurs. |
| Production de l'énergie | <p>Actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'installation de panneaux photovoltaïques, avec 50 installations gérées en 2019 par Poste Immo produisant 6,5 GWh sur l'année. La production est vendue au réseau EDF. • Développement de l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque depuis 2017, avec en 2019 l'installation de dix projets pilotes sur des ombrières de parking ou des installations en toiture. • Réalisation d'un cadastre solaire pour évaluer la capacité de production photovoltaïque sur les bâtiments gérés par Poste Immo. • 1,3 gigawatt (puissance installée) d'énergie d'origine renouvelable financé par La Banque Postale depuis 2015, pour un total de 3 milliards d'euros. • Approvisionnement des bâtiments gérés par Poste Immo en électricité 100 % renouvelable (objectif d'extension à l'ensemble du périmètre Groupe d'ici 2025). |
| Déchets | <p>Actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion en interne de la réparation et de la remise en service des équipements électriques et électroniques (combinées avec la maintenance logicielle et la sensibilisation aux écogestes). • Réutilisation et recyclage des équipements électroniques par des prestataires spécialisés, avec un taux de valorisation de 94 %. • Déploiement d'une politique de prévention et de gestion des déchets de chantiers par Poste Immo qui impose la réalisation d'un diagnostic déchets à tous ses chantiers. • Mise à disposition d'un « kit de gestion des déchets de chantier ». |
| Numérique | <p>Actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation tous les deux ans d'une évaluation de l'empreinte environnementale du parc informatique (outil interne dédié : Green Argile). Sont concernés les équipements IT des utilisateurs (ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.), les infrastructures des réseaux informatiques et les datacenters. • Mise en place d'un référentiel pour inclure des critères RSE dans les achats IT au-delà des équipements (logiciels, prestations intellectuelles, hébergements, etc.). • LGLP est un membre fondateur de l'Institut du Numérique Responsable. |

BOÎTE À OUTILS

Outil 1 - Fonds carbone internes

| NATURE | RÉGLEMENTAIRE | ÉVALUATION | FINANCES | DÉMARCHE COLLECTIVE | COORDINATION | TECHNIQUE |
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|

Dans un objectif d'associer leurs équipes au processus d'atténuation des émissions directes de leurs activités, la branche Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, DPDgroup et le Réseau ont mis en place des fonds carbone internes, permettant d'allouer des enveloppes budgétaires à des projets concrets de réduction de l'empreinte carbone de leur entité. À cet effet, un prix du carbone interne est fixé et une partie de cette monétisation des émissions carbone de chaque branche est dédiée au fonds carbone. Des collaborateurs ou des filiales locales peuvent soumettre des propositions de projets qui sont évalués par les comités de sélection de chaque branche en fonction de leur retour sur investissement économique et environnemental.

Dans le cas concret de la Banque Postale, la monétisation de son empreinte carbone a généré en 2018 un montant total de 380270 € HT, dont 334 150 € ont été investis en interne afin de financer des projets d'atténuation. Les projets retenus peuvent concerner l'installation de régulateurs de chaudière, de filtres solaires, des abris pour vélos, l'éco-pâturage, l'achat de véhicules GNV ou le remplacement des éclairages par des LED. Les fonds carbone internes contribuent ainsi à la diffusion de la culture d'engagement auprès des collaborateurs.

Outil 2 - Système de Management de l'Énergie

| NATURE | RÉGLEMENTAIRE | ÉVALUATION | FINANCES | DÉMARCHE COLLECTIVE | COORDINATION | TECHNIQUE |
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|

Depuis 2018, LGLP vise à déployer progressivement un système de management de l'énergie (SME) sur l'ensemble des immeubles et des véhicules gérés par Poste Immo et Véhiposte. Ce déploiement du SME, ayant débuté dans certains bâtiments dès 2016, consiste en une mise sous pilotage de l'ensemble des actions de réduction des consommations d'énergie afin d'améliorer en continue la performance énergétique. Dans un premier stade, Poste Immo a identifié 196 bâtiments, considérés comme les plus énergivores du groupe pour ensuite réaliser des diagnostics plus fins permettant de définir les objectifs de maîtrise de la consommation. Le travail de diagnostic et le suivi du déploiement sont réalisés par la société Sobre Energie, fondée en 2016 par Poste Immo en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le bureau d'études Egis. Après une première phase d'expérimentation sur les bâtiments de Poste Immo, ces outils de gestion de l'énergie pourront donc ensuite être commercialisés auprès d'autres clients pour les accompagner à améliorer la performance énergétique de leur parc immobilier.

Le SME se décline à plusieurs niveaux :

- la réalisation de travaux ;
- l'achat des fluides qui alimentent l'immeuble et leur gestion contractuelle ;
- la maintenance et l'exploitation pour optimiser le fonctionnement des équipements ;
- la sensibilisation des occupants à une utilisation durable du bâtiment.

Outil 3 - Certification de la trajectoire par le Science Based Targets Initiative

| NATURE | RÉGLEMENTAIRE | ÉVALUATION | FINANCES | DÉMARCHE COLLECTIVE | COORDINATION | TECHNIQUE |
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|
|--------|---------------|------------|----------|---------------------|--------------|-----------|

Afin de faire évaluer la cohérence de sa trajectoire d'atténuation avec les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris, LGLP s'est engagé auprès du Science Based Targets Initiative (SBTi). Le SBTi est un partenariat piloté par des organisations environnementales internationales (Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, WWF et le World Resources Institute) qui propose un accompagnement technique aux entreprises pour réduire leurs émissions de GES.

Une certification par le SBTi a donc permis à la Poste de valider la pertinence des objectifs fixés et de s'appuyer sur des critères concrets conçus par le SBTi pour la réduction de l'impact carbone des activités d'un acteur logistique. Au moment de l'engagement du groupe de faire certifier sa trajectoire, ces critères n'existaient pas encore pour le secteur financier. Le travail mené avec la SBTi a donc permis à la Banque Postale de participer à l'élaboration et à l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour modéliser une trajectoire de réduction des émissions liées à ces produits financiers.

De manière plus globale, la labellisation est un outil sur lequel le groupe s'appuie fréquemment dans la politique RSE et qui permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Communiquer de manière transparente sur les ambitions fixées.
- Accéder à des critères d'évaluation et des axes de travail concrets pour bâtir une stratégie.
- Harmoniser les approches et les engagements portés par les différentes branches en fonction de leurs activités en s'appuyant sur les mêmes labels et les mêmes cabinets de notation.

LES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Au-delà des actions menées en interne pour réduire les émissions directes et indirectes du groupe, La Poste a réussi à se positionner comme un acteur du développement durable qui propose un nombre de solutions pour accompagner la transition écologique des collectivités locales et de ses partenaires privés. La conception de nouvelles offres autour de la transition énergétique – souvent basées sur des solutions expérimentées en interne – fait partie intégralement de la stratégie de diversification et de développement du groupe.

Rénovation énergétique

- Fondation de la société Sobre Energie qui facilite la maîtrise de l'énergie et l'usage responsable des bâtiments tertiaires.
- Développement du programme Action Habitat qui propose, en partenariat avec SOLIHA et avec l'Agence nationale de l'habitat, un accompagnement des collectivités locales et des ménages pour faciliter la rénovation énergétique des logements privés. La Poste participe à la sensibilisation des ménages via le contact direct de ses facteurs.
- Renforcement du dispositif Action Habitat depuis 2019 avec la prise de participation majoritaire dans la société de conseil en énergie Économie d'Énergie (EDE), qui finance des travaux de rénovation via les certificats d'économie d'énergie.

- Le programme Rénov CEE qui propose une démarche de diagnostic et de financement de travaux pour le tertiaire public, adossée sur le savoir-faire d'EDE
- Une offre de financements spécifiques (prêts verts) pour la rénovation énergétique des logements proposée par la Banque Postale.

Logistique et mobilité durables

- Une offre de financements spécifiques (prêts verts), aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre et aux collectivités pour les projets de mobilités propres, proposée par la Banque Postale.
- Création d'une filiale dédiée à la logistique urbaine, Urby qui met en place des centres de mutualisation des marchandises et assure les livraisons du dernier kilomètre par de véhicules à faibles émissions.
- La Poste est un des opérateurs du dispositif Véligo, l'offre de location longue durée de vélos à assistance électrique d'Île-de-France Mobilités.

Économie circulaire

- Développement de deux filiales dédiées à l'économie circulaire, Recygo et Nouvelle Attitude qui proposent aux entreprises des solutions de tri et de valorisation de déchets pour le recyclage.

UNE STRATÉGIE ZEN REPOSANT SUR TROIS PILIERS

Emissions directes et liées à l'électricité consommée

25,5 %

SCOPE 1 : 22,7 %

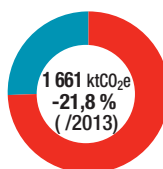
- bâtiments LGLP : **156 ktCO₂e**
- transports LGLP : **267 ktCO₂e**

SCOPE 2 : 2,8 % (électricité bâti)

+ offres physiques (Papier et Numériques) commercialisées ; évaluation 2018 des émissions de GES liées à l'Informatique : **14 ktCO₂e**

2019
DIMINUTION DES GES

PILIER 1



Emissions indirectes restantes (sous-traitants...)

74,5 %

SCOPE 3 :

- bâtiments (sous-tr.) : **2 ktCO₂e**
- transports (camions/trains-bateaux/avions) : **1 087 ktCO₂e**
- extrapolées : **148 ktCO₂e**

COMPENSATION 100% NEUTRE CO₂

PILIER 2

ACTEUR DE LA TRANSITION

PILIER 3

Sensibilisation & Accompagnement clients

Financement projets EnR

Nouveaux services (Urby, logistique urbaine durable...)

Partenariats responsables (Véligo...)

Offre bancaire verte

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021



ENSEIGNEMENTS ET REGARDS CRITIQUES

BONNES PRATIQUES ET RÉUSSITES

- Confronté à la nécessité de se repositionner stratégiquement après le changement de ses statuts et son entrée dans le mode concurrentiel, Le Groupe La Poste a fait le choix fort d'utiliser - dès 2010 - la stratégie RSE et l'objectif de neutralité carbone au cœur de sa transformation comme un argument de différenciation concurrentielle. En commençant tôt, LGLP a cherché à contribuer à l'innovation (exemple du Label Bas Carbone) et à déployer de façon évolutive des actions stratégiques couvrant un périmètre toujours plus large de ses activités.
- L'enjeu de l'action locale dans le défi global de neutralité carbone et l'atout d'un réseau de proximité territoriale à grande échelle, ont été compris très tôt comme des leviers pertinents pour - outre faire montre d'exemplarité « visible » (les bâtiments et la flotte de véhicules détenus en propre ou gérés) - devenir un véritable acteur moteur de la transition ZEN par les actions vis-à-vis de ses sous-traitants, l'accompagnement de ses clients et l'engagement dans des partenariats vertueux avec des collectivités locales et d'autres acteurs économiques.
- Les objectifs d'atténuation de l'empreinte carbone du groupe dans la trajectoire présentée ne se limitent pas aux seules émissions de son périmètre organisationnel de responsabilité puisqu'ils concernent aussi le périmètre opérationnel en prévoyant d'agir sur les émissions indirectes liées notamment à la sous-traitance. Cette prise en compte du scope 3 dans son évaluation GES et dans ses stratégies de compensation et d'atténuation reflète une conscience des responsabilités d'action sur les impacts globaux en lien avec ses activités.
- La certification de ses objectifs et de ses résultats en matière d'exemplarité environnementale est un indicateur de transparence et permet aux différentes branches de progresser dans leurs engagements sur la base d'une méthodologie reconnue.
- Les efforts de visibilité des actions de neutralité carbone engagées par le Groupe portent tant sur la visibilité auprès de ses clients (particuliers, collectivités, partenaires) que sur la dissémination des valeurs RSE et de transition écologique auprès de son personnel (adhésion et fierté du personnel, meilleure compréhension des actions responsables pour un meilleur portage des actions). Des formations internes des commerciaux de La Banque Postale... au développement de l'animation (postes récemment créés) par le Corporate dans les délégations régionales aux quatre transitions stratégiques du Groupe dont la stratégie environnementale, en témoignent.
- Par l'importance de son parc installé, La Poste a participé au déploiement d'un écosystème français du véhicule électrique et demeure force de proposition pour son développement. La gamme de véhicules répond à la variété des usages par les postiers.



FREINS ET BLOCAGES

- Le particularisme pour un grand groupe d'avoir à couvrir un large éventail d'activités oblige à bien articuler les stratégies entre l'échelon Corporate et les cinq branches « métiers » notamment. Avec une centaine de filiales et le fait d'agir soit avec des sous-traitants, soit en tant que sous-traitant (cas pour partie dans le domaine logistique), cela nécessite du temps pour bien poser les niveaux de responsabilité et définir une pluralité de solutions adaptées (besoin progressif de responsabiliser les branches pour qu'elles définissent des solutions à leur niveau, en fonction de leur connaissance des spécificités « métier »).
- En termes de visibilité, LGLP peut avoir le sentiment de n'être pas suffisamment identifié comme un acteur de la transition ZEN par un certain nombre d'acteurs, il peut de fait ne pas être approché et saisi par ces acteurs sur ce registre d'intervention.
- Frustration exprimée par le groupe qu'en tant qu'acteur privé, il n'est pas perçu par les responsables politiques comme un contributeur-acteur potentiel disposant d'une expertise pour co-définir des offres et des stratégies d'action pour la transition écologique.

RISQUES POTENTIELS ET POINTS DE VIGILANCE

- Le Groupe La Poste a fait le choix d'atteindre en 2012 un premier objectif de neutralité carbone en assurant la compensation des émissions de CO₂ liées à trois de ses branches. Ce parti-pris de communiquer comme premier engagement sur ce registre de compensation peut occulter dans les faits que le premier registre d'actions à mettre en œuvre est celui de la baisse des émissions, la compensation des émissions – dites résiduelles – n'intervenant qu'en complément de l'effort de baisse.
- Un autre point de vigilance concerne la lisibilité des registres de compensation, afin de pouvoir vérifier la pertinence des actions de compensation mises en œuvre. Si LGLP a depuis 2012 progressivement donné des gages de responsabilité en la matière, les assurances (certification, labellisation, contrôle...) n'étaient pas toutes en œuvre à

l'époque. Les gages et critères d'harmonisation continuent du reste encore sur certains sujets de la compensation (temporalité des projets...) et du caractère Zéro carbone de certaines solutions qui ne relèvent pas de la sobriété.

- Enfin, une faiblesse potentielle de la stratégie est l'absence d'une vision à long terme qui fixerait des objectifs à horizon 2040 ou 2050 sur l'optimum de réduction des émissions que le groupe souhaite atteindre. La réflexion sur des objectifs de long terme permettrait notamment d'évaluer le niveau d'effort qu'il faudra fournir à l'avenir et d'anticiper de futures transformations nécessaires pour être en cohérence avec les objectifs formulés aux niveaux national et international.

Remerciements

Nous tenons à remercier M. Matthieu Morange, Délégué Transitions environnementales et sociétales de la Délégation Régionale Ile-de-France du Groupe La Poste, et M. Nicholas Vantreese, Responsable RSE à La Banque Postale, pour leur temps et pour les éléments de compréhension qu'ils nous ont apportés.

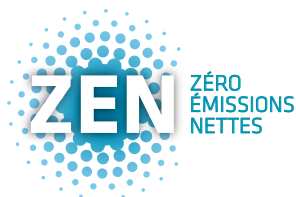
RESSOURCES WEB POUR ALLER PLUS LOIN

Le rapport RSE du Groupe La Poste décrit en détail les résultats des différentes actions menées en matière de responsabilité environnementale. <https://www.grounelaposte.com/fr/publications/2019/rapport-rse-2019>

La Poste communique via son site web sur les projets financés en France et à l'international par ses différentes branches dans le cadre de son dispositif de neutralité carbone.

<https://www.grounelaposte.com/fr/article/la-neutralite-carbone-une-demarche-volontaire-du-groupe-la-poste>

La Banque Postale communique de son côté sur ses engagements environnementaux et des actions menées pour accélérer la transition énergétique du secteur financier. <https://www.labanquepostale.com/legroupe/banque-et-citoyenne/engagement-citoyen/rubrique-rse/engagements-envers-environnement-reduction.html>



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

RÉDACTION

Franziska Barnhusen, Département Énergie-climat, AREC
Erwan Cordeau, Département Environnement urbain et rural

MAQUETTE

Agnès Charles

FABRICATION

Sylvie Coulomb



institutparisregion.fr



L'INSTITUT PARIS REGION
EST UNE ASSOCIATION LOI 1901

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49